

que l'on a jetés à la mer. Le vaisseau du roi arrivé à Québec le 12 août. Le 11, M. l'Evêque fut voir au château M. le général qui est arrivé ce jour-là de Montréal. Il fut à St-Michel dîner, c'était le jeudi."

On trouva parmi les meubles et effets du seigneur de Lauberivière la somme de douze cents francs avec une inscription écrite de sa main, mais non signée, et conçue en ces termes : " Les douze cents livres ci-jointes en cinquante louis d'or de vingt-quatre francs sont totalement destinées pour faire connaître Dieu et le servir par les pauvres sauvages en leur faisant des missions. C'est là l'intention de la personne qui a donné cette somme."

Le Chapitre la distribura comme suit : quatre cents livres à M. Mercier pour la mission des Tamarois, trois cents livres à M. Maillard pour les missions de l'Acadie, trois cents livres aux PP. Jésuites, missionnaires des sauvages, et deux cents livres aux PP. Récollets également pour leurs missionnaires des sauvages.

Devenu administrateur du diocèse, le Chapitre nomma, suivant le droit, un vicaire capitulaire, M. de Miniac. Mais celui-ci partit pour l'Europe le 3 novembre 1740, et fut remplacé par M. Thierry Hazeur.

Le 7 du même mois, les chanoines assemblés, ce jour-là, à Québec, étaient MM. de Lotbinière, doyen, Hazeur pénitencier, Maufile, Fornel, Tonnancour, De Gannes Falaise et Poulin. Dans l'acte, il est dit que M. Miniac est parti pour la France sans l'agrément et le consentement du Chapitre. On lui ôte ses pouvoirs de grand vicaire. M. Hazeur est nommé "grand vicaire dans toute l'étendue du diocèse" mais il ne devra rien faire de considérable dans les paroisses pour le changement des curés et missionnaires sans l'agrément du Chapitre. Celui-ci se réserve le soin de faire, chaque année, la distribution des suppléments, les visites des monastères, etc. Or ces messieurs n'avaient pas le droit de faire ainsi des réserves, le vicaire capitulaire deve-